



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*

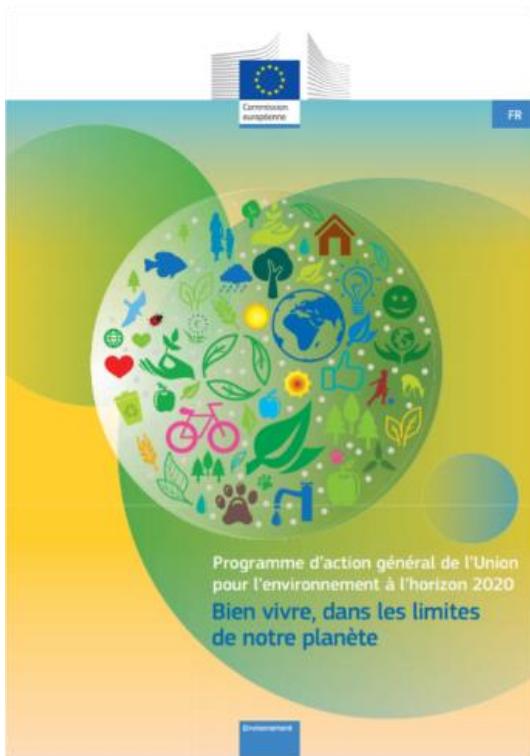
Sites et sols potentiellement pollués : comment remobiliser et recycler le territoire ?

Fil rouge du module et programme

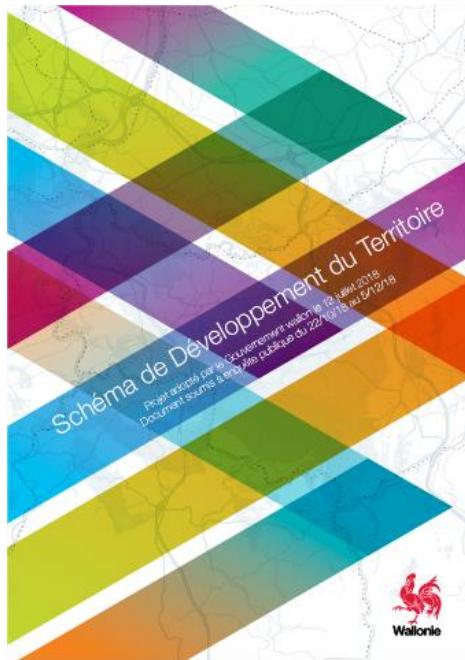
Session 2021 en Province de Liège

Version du 14 juin 2021





Objectif européen : supprimer d'ici à 2050 toute augmentation nette de la surface de terres occupées (Commission européenne, 2011)



En Wallonie, le projet de SDT prévoit de « réduire la consommation des terres non artificialisées à:

- 600 ha/an d'ici 2030, soit la moitié de la superficie consommée actuellement et
- tendre vers 0 ha/an à l'horizon 2050. »



Projet du SDT:

ZAE: mettre à disposition 200 ha /an (p.70)

- 2030: 60 ha / an de nouvelles ZAE sur des espaces préalablement artificialisés, notamment par la reconversion de friches ...
- 2050: 200 ha / an de nouvelles ZAE sur des espaces préalablement artificialisés, notamment par la reconversion de friches ...

SAR (p. 117)

- 2030: reconvertir 100 ha de SAR / an
- 2050: reconvertir 130 ha de SAR / an

Le territoire wallon jouirait d'un gisement de sites à réaménager

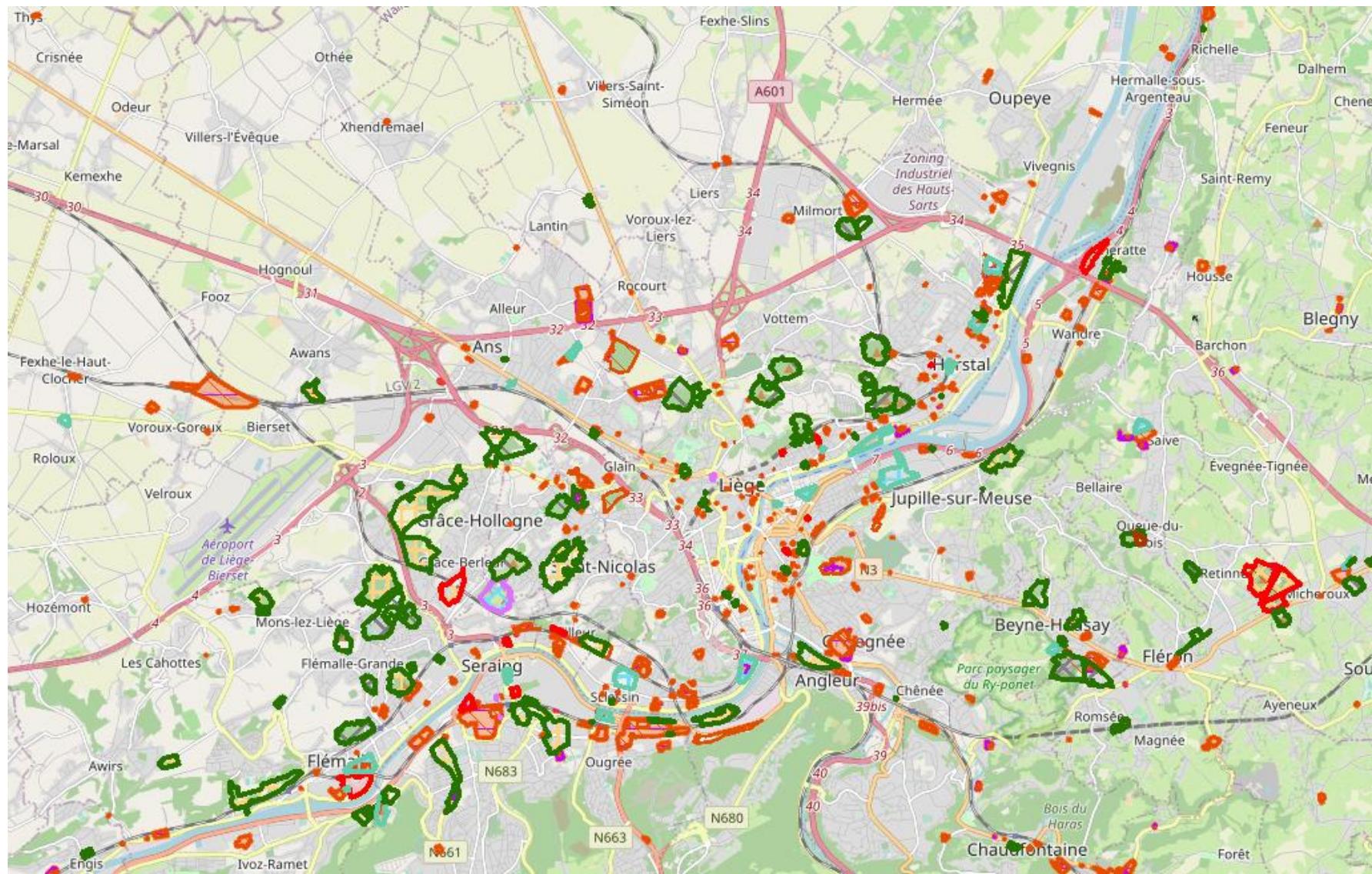


Illustration: SPW - Walonmap: SAR et ISA sur fond topographique IGN - 2021

La présence de pollutions liées à l'histoire reste un frein majeur pour le recyclage du territoire



- Exploitations minières
- Installations militaires
- Décharges
- Installations industrielles
- Accidents lors de transports

Principaux polluants identifiés sur les sites pollués.
([Source EEA, CSI 015](#))



- Secteurs du charbon et du pétrole
- Métallurgies
- Industries chimiques
- Industries du textile
- Secteur du cuir
- Secteur du bois
- ...

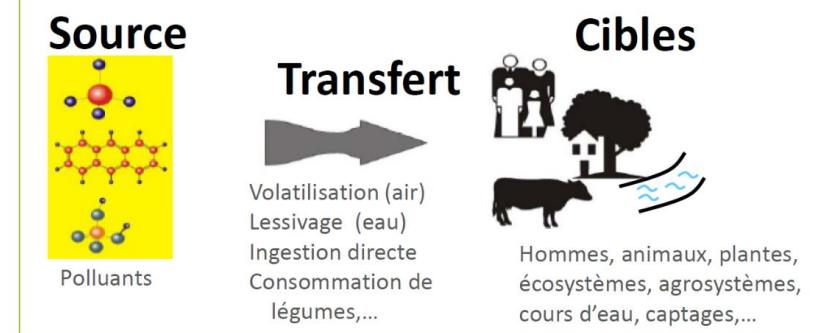
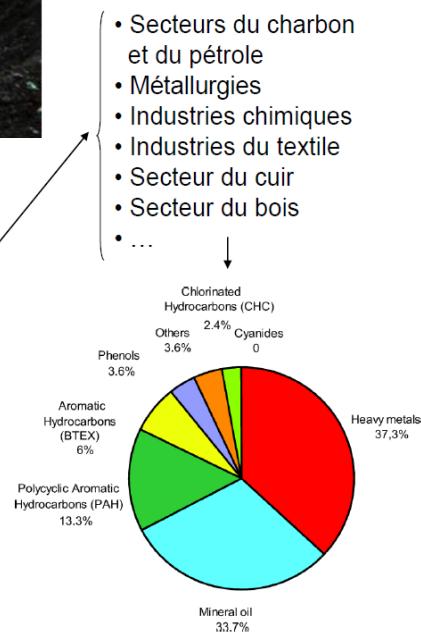


Illustration: Bioterra NV

Les conséquences de l'histoire pré-industrielle et industrielle qui a profondément modifié le territoire

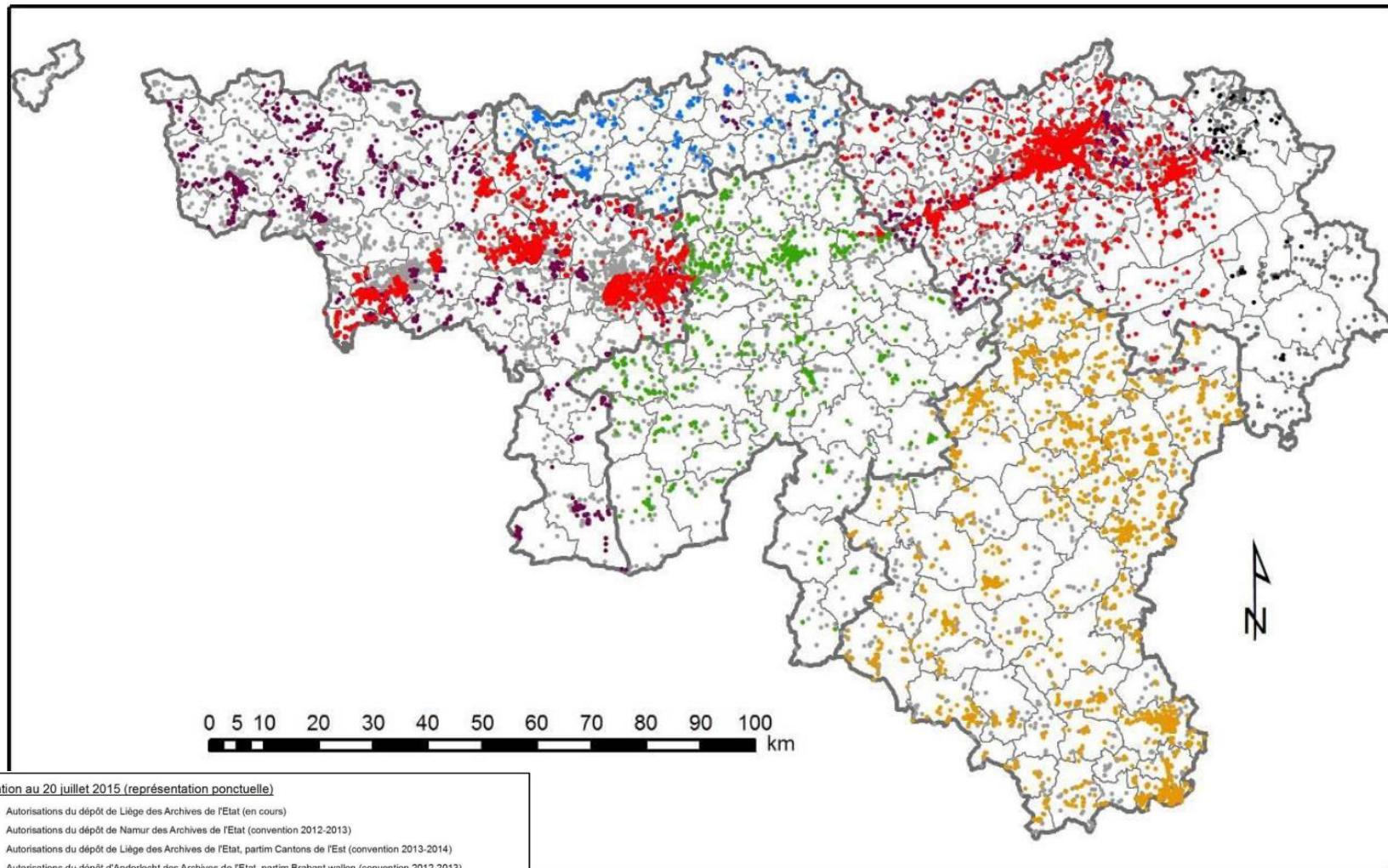
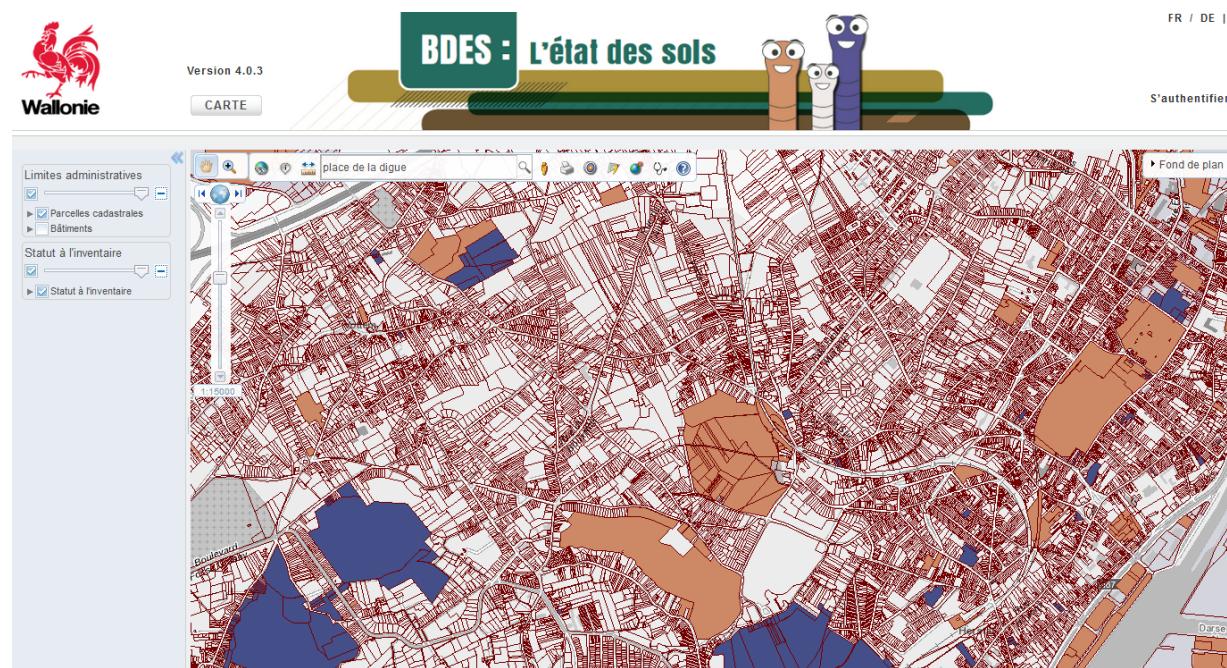


Illustration: Alimentation de la BDES en données historiques par le CHST, Exploitation systématique des anciennes autorisations et archives du cadastre – Situation 2015.
Source: O. Defechereux CHST

Des bases de données évolutives



Les parcelles concernées par la BDES sont distinguées par deux couleurs, à savoir :

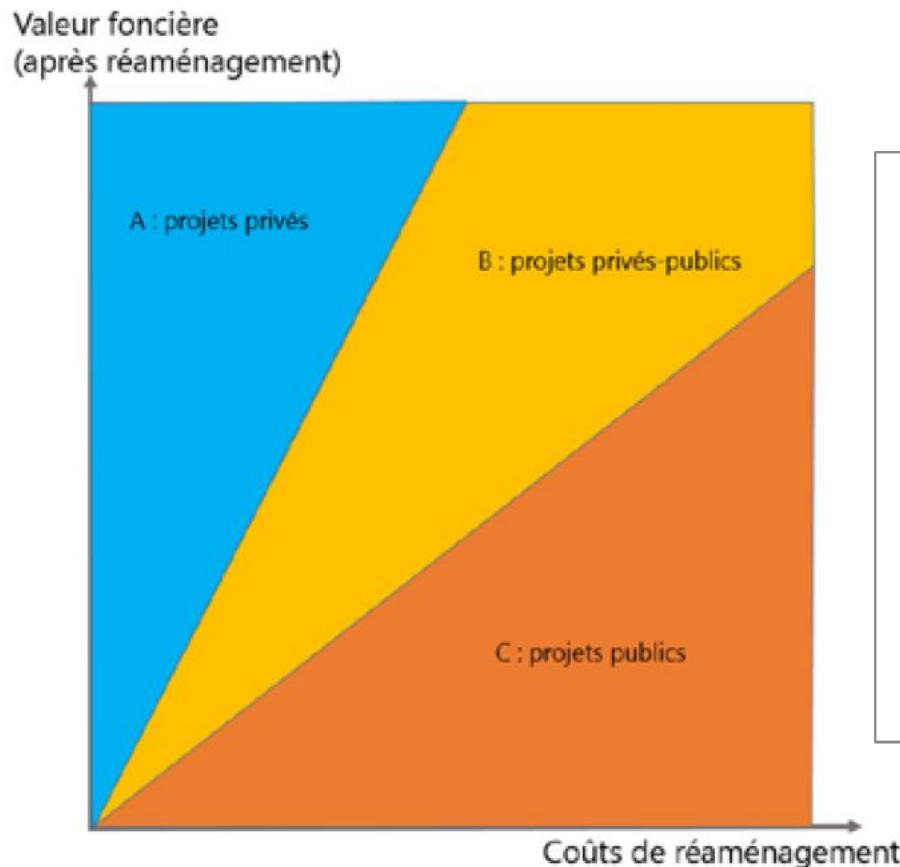
Bleu lavande

Parcelle concernée par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret)

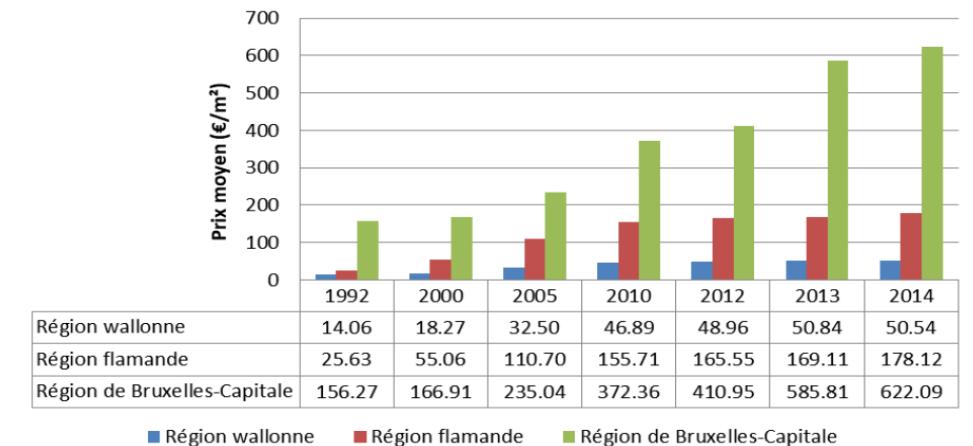
Pêche

Parcelle pour laquelle des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret)

Nécessité de comprendre les mécanismes d'intervention



Evolution du prix moyen (€/m²) des ventes des terrains à bâtir par région entre 1992 et 2014 (Source: Statbel - Direction générale Statistique - Statistics Belgium)



Le modèle ABC : le potentiel économique d'utilisation des terrains (potentiellement) pollués exprimé en fonction du coût du réaménagement - en ce inclus les coûts de la gestion des pollutions du sol - et de la valeur foncière du bien après réaménagement. Ce modèle illustre les modes de partages opportuns en fonction des coûts de réaménagement et de la valeur foncière de sortie.

Des impacts sur la procédure, le choix de la filière juridique, etc.

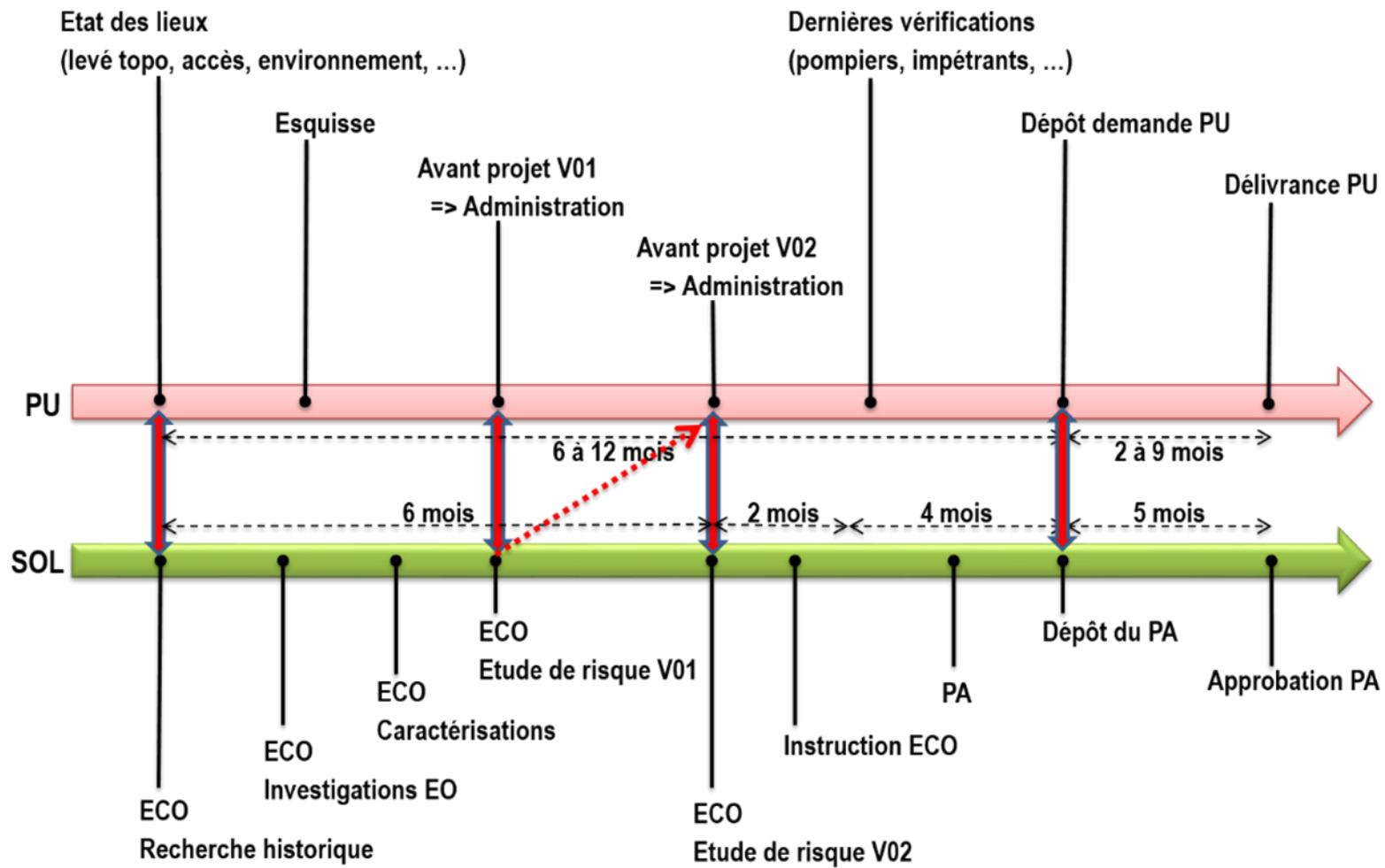
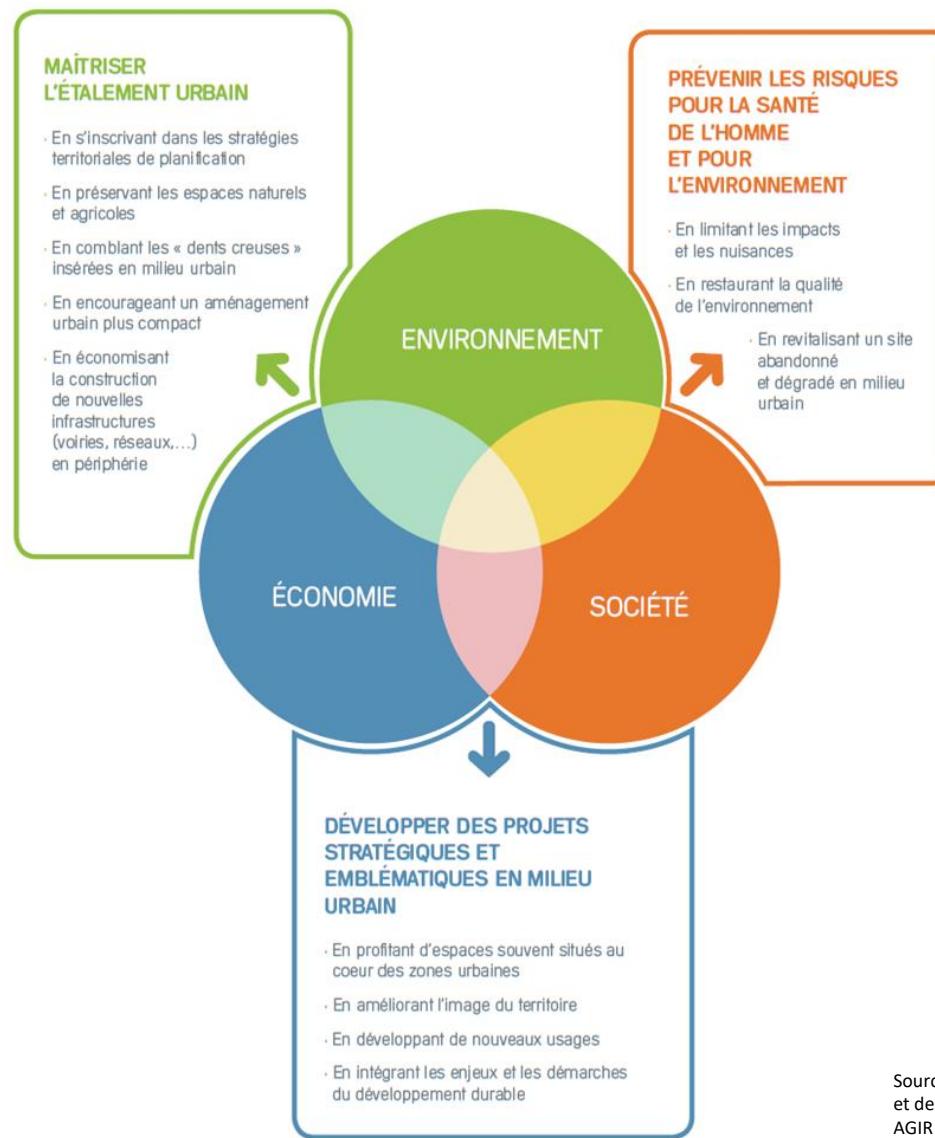


Illustration: faire travailler « en un temps » les perspectives de l'aménagement du territoire et les perspectives de leur gestion environnementale en fonction des procédures.
Source Brownfield Academy 2019.

Le foncier dégradé, au cœur du développement durable



Source du Schéma: ADEME « La reconversion des sites et des friches urbaines pollués », Publication « CONNAÎTRE POUR AGIR », p2, mars 2014, France - ISBN 978-2-35838-408-7

Le foncier dégradé, au cœur du développement durable

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par l'Organisation des Nations unies.

Ils constituent l'Agenda 2030, qui associe à chaque objectif des cibles à atteindre à l'horizon 2030, en vue d'« éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous ».

Voici la liste de ces dix-sept ODD.



Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.



Fin de la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.



Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges.



Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des opportunités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie.



Réaliser l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles.



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.



Accélérer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.



Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.



Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable.



Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation.



Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutte contre la désertification et stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité.



Réduire les inégalités dans et entre les pays.



Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.



Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux.



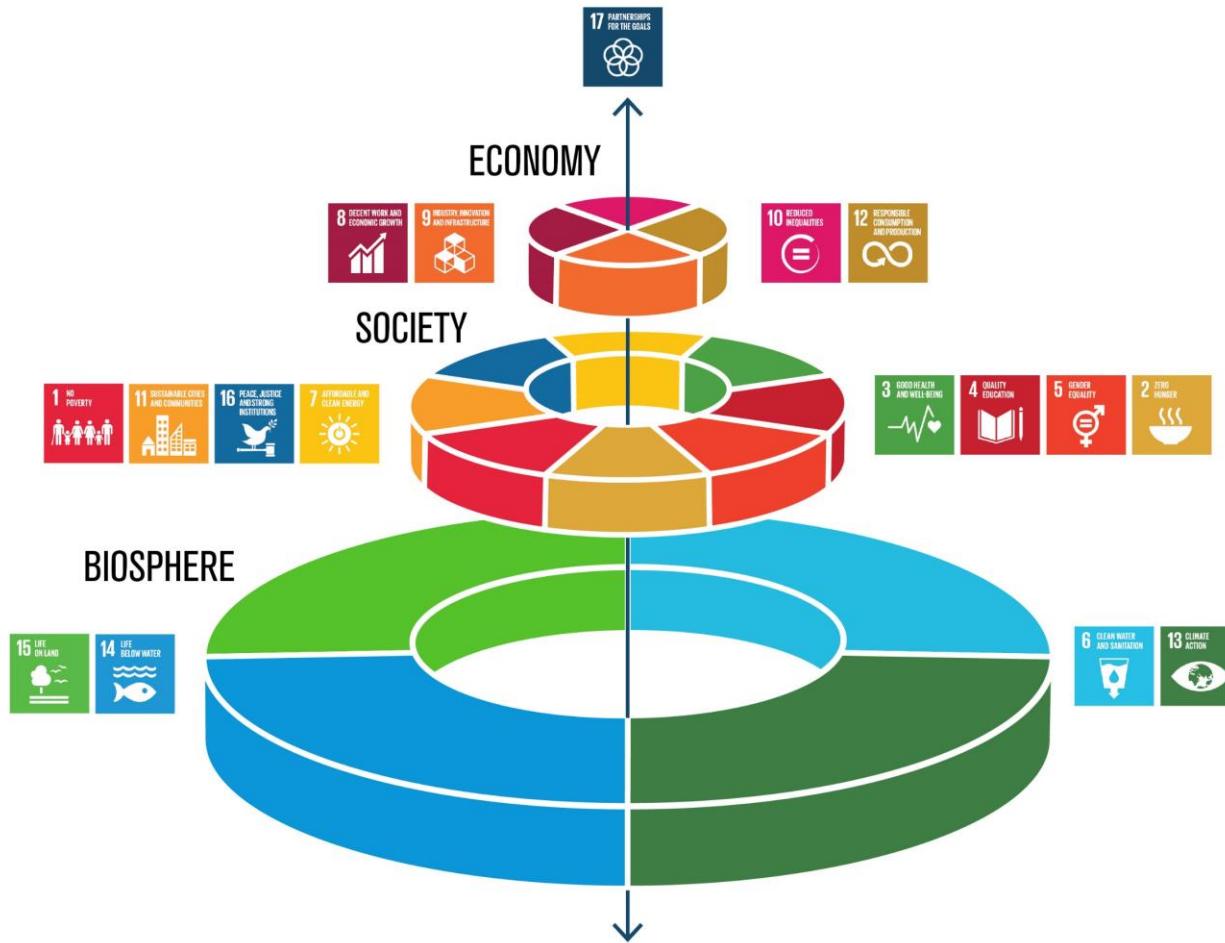
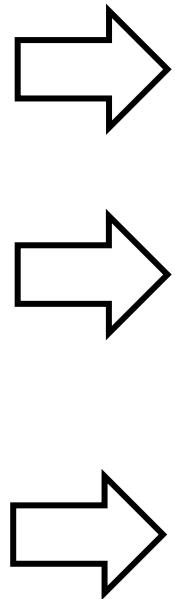
Assurer des modes de consommation et de production durables.



Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

Image © Nations unies

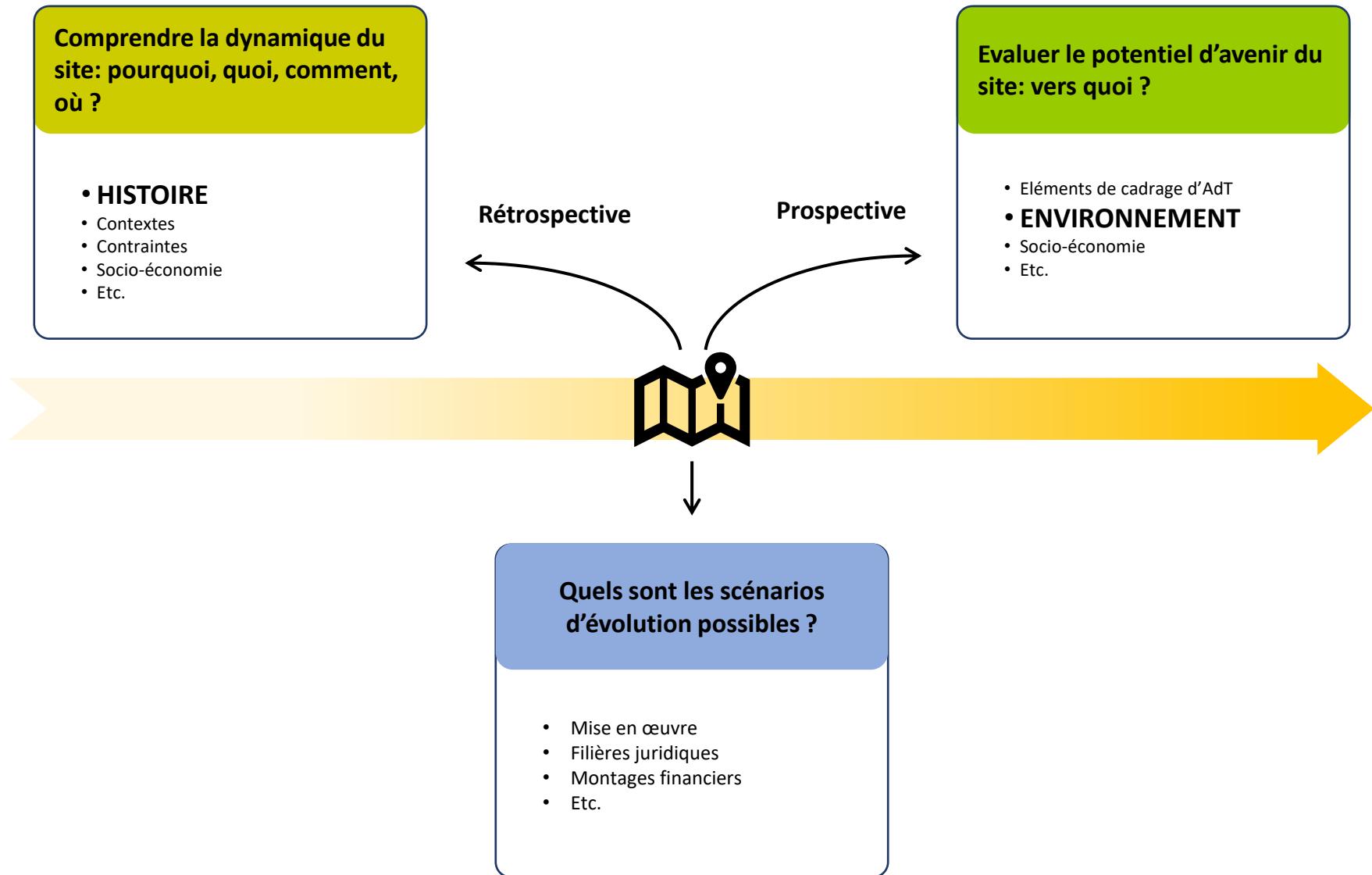
Le foncier dégradé, au cœur du développement durable

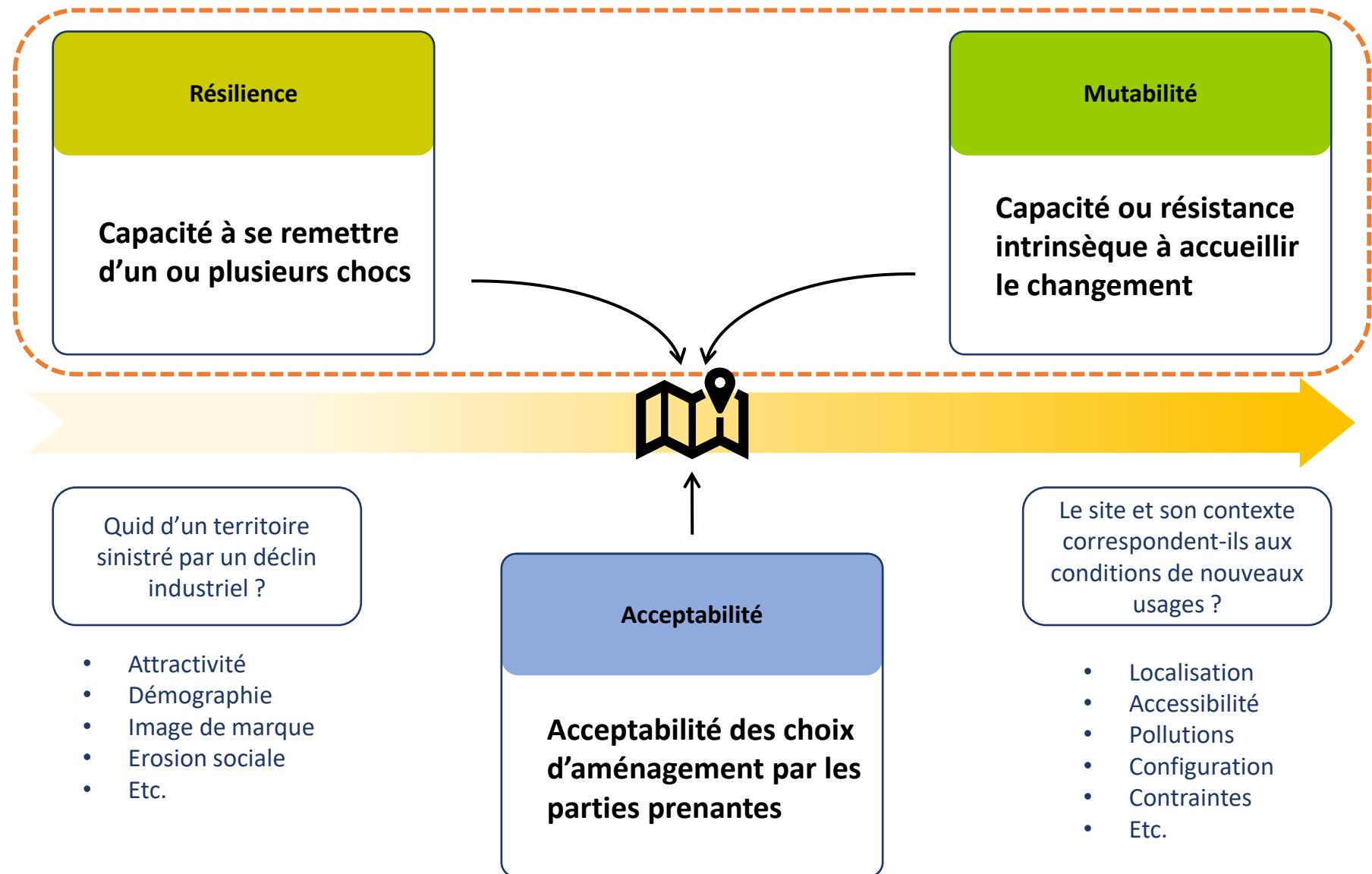


Graphics by Jerker Lokrantz/Azote

Illustration: Stockholm Resilience Center

Quelles actions ?





Un rôle: accompagner la remobilisation du gisement de foncier dégradé de manière opportune

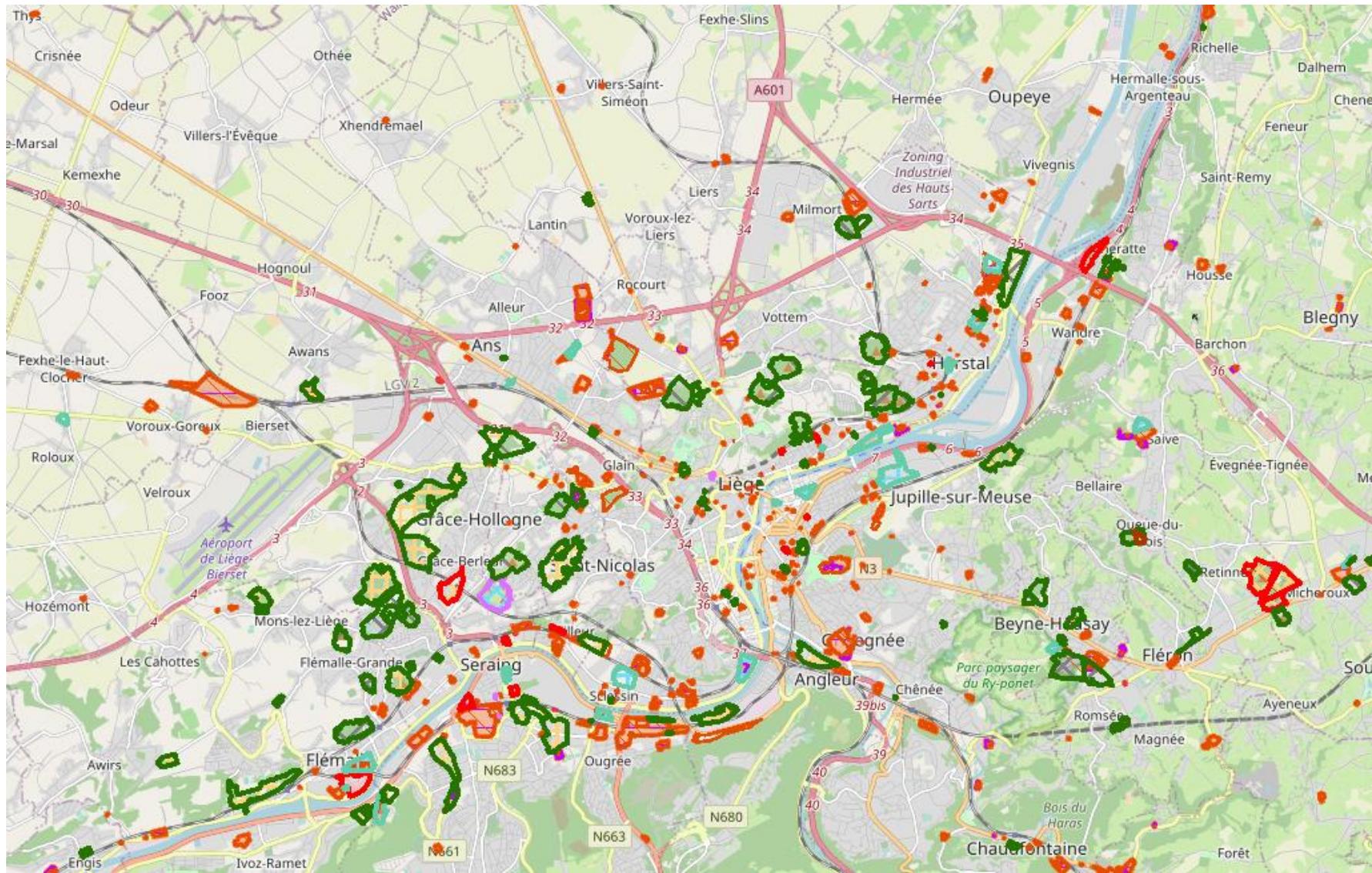
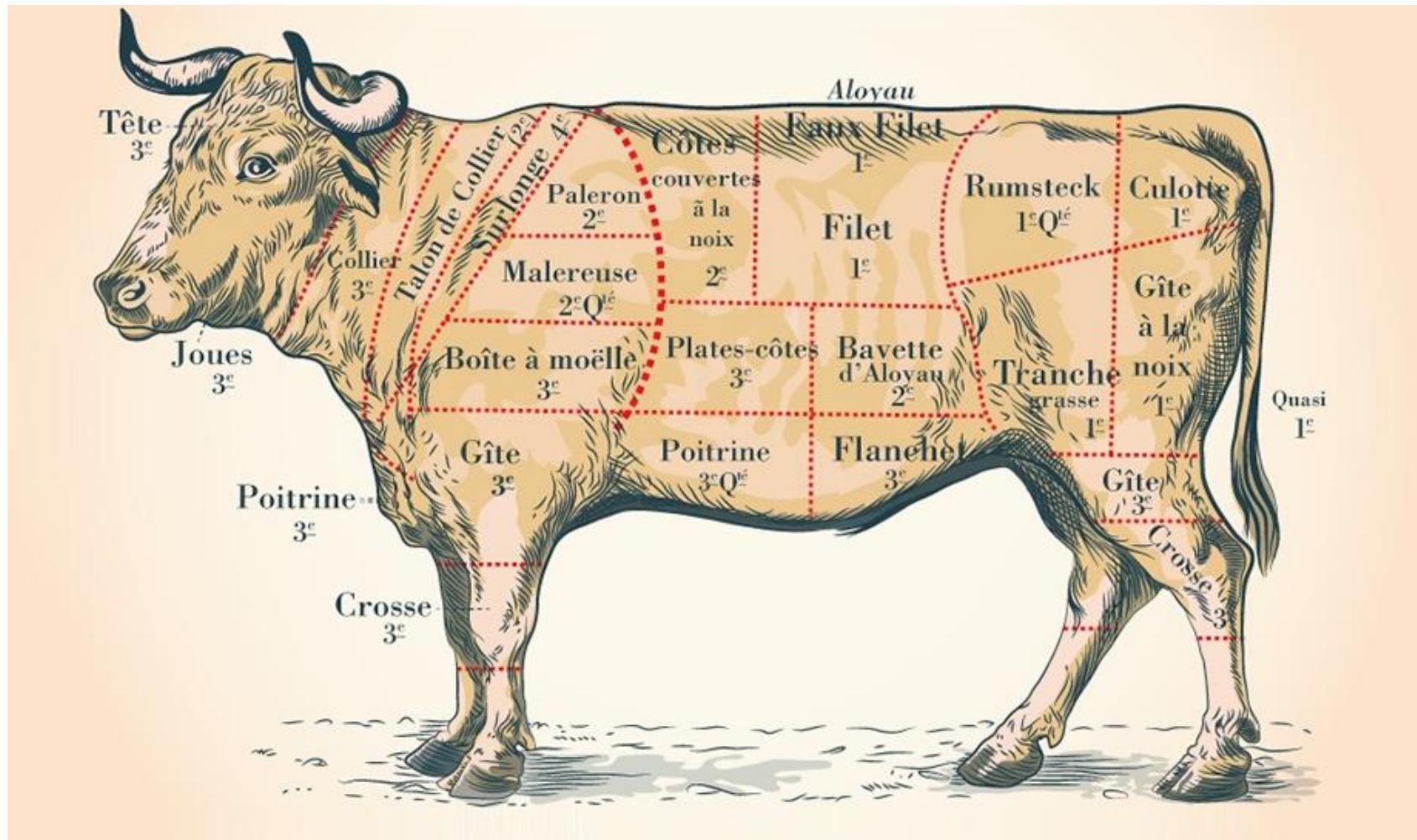


Illustration: SPW - Walonmap: SAR et ISA sur fond topographique IGN - 2021

Un rôle: accompagner la remobilisation du gisement de foncier dégradé de manière opportune



Source non identifiée

Description du module 2021

5. J1 – 15 JUIN – WEBINAIRE

Comment appréhender la présence de sites et sols potentiellement pollués ?

Comprendre l'histoire industrielle en Wallonie

Détecter les sites et sols pollués dans le territoire – approche lecture paysagère

Quelles sont les bases de données disponibles ? Que recouvrent-elles ? Quelles sont les informations disponibles ? Qu'impliquent-elles ? SAR et BDES

Décret sol: quelles impositions depuis la « découverte » jusqu'au Certificat de Contrôle du Sol

Quand sont enclenchés les obligations d'intervention ? Quelles sont les procédures ? A la fin de la réhabilitation, un CCS est délivré. Les conditions comprises dedans doivent être respectées. Le CCS a une durée de vie limitée. Quelles sont les implications ? Comment est-il délivré ? Qui le délivre ? Présentation du rôle de la DAS tout au long de la procédure.

Atelier et synthèse en vue de nourrir l'exercice intégré du module

Au regard des différents exposés présentés, quelles sont les pratiques déjà mises en place dans les communes ? Quelles actions et comment les mettre en place pour (re)mobiliser les sites concernés dans votre commune ?

Description du module 2021

5. J1 – 15 JUIN – WEBINAIRE

	Intitulé	Intervenants
8:30	Ouverture du Webinaire	
8:45	Présentation du module et de l'exercice intégré	Joël Pivot – Formateur CPDT
9:10	Evolution historique et détection des sites et sols pollués dans le territoire – approche lecture paysagère (+récapitulatif de l'évolution historique de l'industriel en Wallonie)	Joël Pivot – Formateur CPDT
10:00	Les SAR - base de données	Christophe Rasumny – DGATLPE - DAOV
10:20	Pause	
10:35	La BDES – Quels usages et implications ?	François – Xavier Heynen DGO3 - DPS
10:55	Décret sol: quelles impositions depuis la « découverte » jusqu'au Certificat de Contrôle du Sol ?	Bénédicte Dusart – DGO3 - DAS
11:45	Atelier et synthèse	Equipe formation CPDT
12:30	Fin du Webinaire	

Description du module 2021

6. J2 – 22 JUIN – WEBINAIRE

Identifier les pollutions: études, plans d'assainissement, gestion des risques

Quels sont les moyens pour identifier les pollutions (sols, eau, air) ? Quelles sont les procédures en Wallonie ? Qu'est-ce qu'un plan d'assainissement ? Comment est appréhendée la gestion des risques ?

Les traitements des pollutions

Techniques d'assainissement: en fonction des pollutions, du contexte, du projet et de la localisation, un panel de techniques est à disposition pour la gestion des polluants. La présentation abordera les différentes techniques à mobiliser.

Adaptations architecturales et constructives: en complément des techniques d'assainissement, l'aménagement du territoire et / ou les adaptations architecturales permettent également une optimisation des coûts, de la gestion, etc.

Présentation du cas de Marche-en-Famenne: la miroiterie Hanin

Inviter les auteurs de projets et/ou le promoteur à présenter le projet selon l'angle de la gestion des pollutions: comment cela a-t-il été géré dès la conception ? Est-ce que les coûts ont engendré une augmentation de la densité, un remodelage du projet ? Etc.

Quelles pistes de reconversion du foncier dégradé ?

Au-delà des classiques reconversions pour des projets immobiliers ou économiques, les sites pollués et les friches présentent l'opportunité d'offrir un gisement foncier à mobiliser pour répondre aux grands enjeux actuels générés notamment par le réchauffement climatique, la perte de biodiversité, la lutte contre l'artificialisation, etc.

Description du module 2021

6. J2 – 22 JUIN – WEBINAIRE

	Intitulé	Intervenants
8:30	Ouverture du Webinaire	
8:45	Introduction du Webinaire	Joël Pivot – Formateur CPDT
9:00	Identifier les pollutions: études, plans d'assainissement, gestion des risques	Renaud Jumet – AG Environnement
9:30	Les traitements des pollutions: techniques d'assainissement	Magali Masson - DC Environnement
10:00	Les traitements des pollutions: mesures d'aménagement et adaptations constructive	Joël Pivot – Formateur CPDT
10:30	Pause	
10:45	Présentation du cas de la miroiterie Hanin à Marche	Agence d'Architecture Poncelet, Immolux et Geolys
12:00	Quelles pistes de reconversion du foncier dégradé ?	Simon Verelst– Formateur CPDT
12:20	Synthèse et clôture	Equipe formation CPDT
12:30	Fin du Webinaire	

Description du module 2021

7. J3 – 26 OCTOBRE – JOURNÉE EN PRÉSENTIEL AU VAL-BENOÎT

La gestion des terres excavées - Walterre

Aborder la gestion des terres excavées: comment intégrer cela dans les démarches de permis ? Qu'en est-il au niveau communal ? Dans la pratique des CATUs comment inciter à réduire l'excavation des terres ? Pourquoi préserver les sols ?

Impacts financiers de la gestion des pollutions

Comprendre les mécanismes financiers intervenant dans la gestion des pollutions: graphique Cabernet, jusqu'où une commune peut aller ou accepter des évolutions des projets pour « éponger » les frais d'assainissement ? Quelles peuvent être les sources de financement / Aides SPI-SOGEPA? Aborder les aspects selon la ligne du temps, ligne des coûts et ligne des acteurs. Comment anticiper les délais, les reports, etc. qui impactent la viabilité d'un projet ?

Articulations juridiques entre procédures permis et gestion des sols pollués

Comment opérationnaliser au mieux un projet de reconversion en prenant en compte les délais des différentes procédures (DGO4 versus DGO3) ?

Exercice intégré: présentation des résultats

Les CATUs présenteront les résultats de leur travail visant à identifier les sites de fonciers dégradés stratégiques pour l'avenir de leur commune et les pistes de (re)mobilisation et d'actions.

Synthèse du module et mise en perspective des acquis eu égard à l'AdT et au métier des CATUs

Description du module 2021

7. J3 – 26 OCTOBRE – JOURNÉE EN PRÉSENTIEL AU VAL-BENOÎT

	Intitulé	Intervenants
8:45	Accueil	
9:00	Introduction à la journée	Joël Pivot – Formateur CPDT
9:20	La gestion des terres excavées - Walterre	Isabelle Laurent – WALTERRE asbl
9:50	Impacts financiers de la gestion des pollutions	<i>Intervenant à confirmer</i>
10:30	Pause	
10:45	Articulations juridiques entre procédures permis et gestion des sols pollués	<i>Intervenant à confirmer</i>
11:15	Exercice intégré: présentation des résultats	Les CATUs et Equipe formation CPDT
12:15	Repas de midi	
14:00	Exercice intégré: présentation des résultats	Les CATUs et Equipe formation CPDT
16:00	Synthèse du module et mise en perspective des acquis eu égard à l'AdT et au métier des CATUs	Equipe formation CPDT
16:30	Fin de journée	

Description du module 2021

ÉQUIPE DE FORMATION CPDT

Barbara Le Fort – CREAT – UCLouvain

Céline Lardinois – LEPUR – ULiège

Joël Pivot – LEPUR – ULiège

Simon Verelst – IGEAT – ULB



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*